CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS Prangins, le 10.06.2004

Rapport de la commission du Conseil Communal de Prangins chargée de l'étude du préavis numéro 48/04 concernant la demande de participation au financement du télésiège Dappes-Dôle du massif de la Dôle.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission composée de Mme Jeannine Marin et de Messieurs Peter Dorenbos, Fredy Mühlethaler, Claude Prévidoli et Adrien Liechti (rapporteur) s'est réunie à deux reprises:
Le 26 mai 2004 et le 8 juin 2004.
Madame Elisabeth Kneubühler, municipale responsable du projet, était présente lors de la deuxième séance.
La commission la remercie d'avoir répondu à ses questions.

1 Préambule

Le projet en question concerne toute les communes du district et doit être accepté par une large majorité des communes afin d'être réalisable.

Nous avons privilégié les aspects financiers et politique par rapport à l'aspect technique qui n 'est pas le but de ce préavis.

La réalisation de ce télésiège permettra de développer le tourisme dans notre région et d'avoir une installation de même qualité que celle proposée du côté français.

Une maquette sera sur place le soir de la séance du conseil communal pour que chacun puisse se rendre mieux compte des installations prévues.

2 Nécessité de cette réalisation

Trois membres de la commission, M. Fredy Mühlethaler, Mme Jeannine Marin, M Adrien Liechti accompagnés de la Municipale responsable se sont rendus sur place à la Dôle le 14 février 2004, afin de se faire une idée du projet sur le site.

Nous avons constaté que les installations ont définitivement besoin d'être remplacées.
Si tel n'est pas le cas, il n y aura plus de possibilité de ski à la Dôle côté Suisse dans un proche avenir .

3 Aspect financier

La réalisation de ce projet a un coût total pour la commune de Prangins de Frs 292235.- payable en une seul fois ou sur 5 ans par annuités de Frs 58447.- plus intérêts. Dans ce dernier cas un taux d'intérêt annuel de 6 % sera appliqué.

Nous préconisons un versement unique afin d'éviter cet intérêt élevé.

La commission des finances consultée sur le sujet, nous a donné un avis favorable quant au paiement en une seule fois de la somme de Frs 292235.-.

Un amendement dans ce sens sera déposé lors de la séance du conseil communal.

La participation totale de la commune, soit Frs 292235.-,se compose d'un agio de Frs 233788.- et de l'achat de 585 actions pour une valeur de Frs 58447.-

La commune doit en outre cautionner la société Télé –Dôle SA pour un montant de Frs 165486.- pour l'emprunt à taux zéro effectué auprès de l'Etat de Vaud.

La société Télé-Dôle SA pourra éventuellement faire des rabais substantiels à différents groupes, comme par exemple:

-Seniors dès 60 ans et enfants jusqu à 16 ans
-Société et groupes
-Ecoles

des communes partenaires du projet.

La commission est d'avis que ce projet doit être soutenu par la commune de Prangins.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu — Le préavis municipal no 48/04 concernant la participation de la Commune de Prangins au financement du télésiège Dappes-Dôle, Dans le cadre du programme de valorisation du massif de la Dôle,

Oui — Le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu — que ce dernier à été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

A D'autoriser la Municipalité à participer au financement du projet de télésiège à hauteur d'un montant total de Frs 292235.- payable en une seul fois pour la totalité ou par le versement de 5 annuités de Frs 58447 plus intérêts.

B d'accepter qu'une partie de l'apport financier se traduise dans l' acquisition de 585 actions pour une valeur de Frs 58447 de la société anonyme Télé-Dôle SA

C de cautionner le prêt LDR à hauteur de Frs 165486.- sous forme d' Une caution solidaire.

Prangins le 10 juin 2004

Mme Jeannine Marin :

M Claude Prévidoli :

M Frédy Mühlethaler :

M Peter Dorenbos :

M Adrien Liechti (rapporteur):